

DOSSIER DE CANDIDATURE 2018/2019

Appel à projets

« Jumelages-résidences d'artistes en éducation artistique, culturelle et numérique »

Partenaire artistique :

Établissement scolaire :

Partenaire(s) associé(e) à l'action :

Intitulé exact du projet :

Montant de la subvention globale demandée :

Une demande a-t-elle été déposée dans le cadre du dispositif Résidence triennale territoriale	Oui		Non	
Une demande a-t-elle été déposée dans le cadre du dispositif « Tryptiques » de la Région Normandie	Oui		Non	

ÉCOLE		COLLÈGE		LYCÉE		ENSEIGNEMENT AGRICOLE	
FORMATION – CFA		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR					

Le dossier est **transmis par le partenaire artistique**, il est rempli en co-construction avec l'établissement partenaire. L'ensemble des rubriques doit être renseigné. Aucun document annexe ne sera examiné. Ce dossier est à envoyer sous format pdf et la page comportant les signatures scannées dans un même courriel (**voir la dernière page du cahier des charges**), en mentionnant dans le titre du message l'académie d'où émane le projet avant le :

30 mars 2018 délai de rigueur.

L'envoi de ce dossier de présentation ne garantit pas l'octroi d'une subvention, qui sera attribuée après examen par un jury comprenant des représentants de la DRAC Normandie, des Rectorats de Caen et de Rouen, des DSDEN de l'Orne, de la Manche, du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime, des universités, de la Région Normandie, de la DRAAF, du conseil départemental de l'Orne, de l'Eure et du Calvados et de personnes qualifiées.

1

Présentation du porteur

1-1 Présentation du partenaire artistique

<p>Le partenaire artistique est une personne morale engagée dans des projets culturels en Normandie.</p> <p>Il est reconnu pour son travail de création, diffusion, médiation artistiques et culturelles, ou de valorisation du patrimoine.</p> <p>Il est soutenu à ce titre, ponctuellement ou régulièrement, par le Ministère de la Culture et de la Communication.</p> <p>Il développe un projet éducatif et culturel dans lequel ce projet trouve sa place.</p>	<p>Indiquez le nom complet de votre structure et son sigle :</p> <p>Indiquez la catégorie de structure de laquelle elle relève :</p> <p>Identité du responsable de la structure :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Raison sociale :</p> <p>Nom du référent désigné pour suivre le projet :</p>
---	---

Adresse complète de la structure :	
CP :	Ville :
Adresse courriel :	
Site internet :	
SIRET (obligatoire) :	
Numéro de la licence entrepreneur du spectacle :	
Date de validité de la licence :	

1-2 Présentation de l'école, de l'établissement, du CFA / OF / Composante de l'Université partenaire ⁽¹⁾

Nom et coordonnées de l'établissement :
Identification de la personne référente en charge du dossier :
Adresse courriel :

L'établissement relève-t-il d'une de ces 3 situations :

Zone rurale isolée		REP et REP+		Cycle 3	
--------------------	--	-------------	--	---------	--

⁽¹⁾ Le partenaire est nécessairement une école, un établissement d'enseignement situé en Normandie, engagé dans un partenariat avec un

partenaire artistique. Les actions s'inscrivent dans le cadre du volet culturel du projet d'école.

1-3 Autre établissement partenaire du projet - partenaire artistique, écoles ou tout autre établissement scolaire (facultatif) ⁽²⁾

NOM :	
COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT :	
NOM DU DIRECTEUR :	

L'établissement relève-t-il d'une de ces 3 situations :

Zone rurale isolée		REP et REP+		Cycle 3	
--------------------	--	-------------	--	---------	--

⁽²⁾ Une école peut être associée au projet (dans le cadre d'une liaison 3e cycle) pour les collèges ou tout autre établissement scolaire ou partenaire artistique permettant de développer le projet dans sa cohérence.

1-4 Pour le premier degré uniquement:

Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription (obligatoire) :		
Nom :	Date :	Signature :
Conseiller pédagogique en charge dossier (Nom et spécialité) :		

Présentation de la commune partenaire⁽³⁾

NOM et COORDONNÉES DE LA COMMUNE :
IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE EN CHARGE DU DOSSIER :
ADRESSE COURRIEL :

⁽³⁾ dans le cadre d'un projet ayant un prolongement dans le cadre péri-éducatif

Déclaration sur l'honneur

Code pénal - articles 441-6 et 441-7 - Livre IV : délits contre l'État

Partenaire artistique

Je soussigné(e),		Mme		M.	
Prénom :		Nom :			
Président(e)		Directeur(trice)			
SIRET ⁽¹⁾ :					
certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires		SIGNATURE DU/DE LA PRESIDENT(E) / DIRECTEUR(TRICE) <u>OBLIGATOIRE</u> APPOSER LE CACHET ICI ▲			
m'engage à mettre en place le projet ici détaillé dans le respect du cahier des charges de l'appel à projets 2018/2019					
m'engage, en cas d'avis favorable, à indiquer la mention « jumelages résidences d'artistes en éducation artistique, culturelle et numérique » avec l'ensemble des partenaires, conformément à la charte graphique disponible en ligne sur les sites de la DRAC et de la Région Normandie.					
m'engage, en cas d'avis favorable, à informer les partenaires de l'avancée du projet.					
certifie que l'association / structure est régulièrement déclarée et inscrite dans le cadre réglementaire en vigueur dans la discipline artistique concernée.		certifie que l'association/structure est en règle de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales et des cotisations et paiements correspondants			
précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (RIB A FOURNIR)		Code banque : Code guichet : Numéro de compte : clé RIB :			

Établissement scolaire / d'enseignement agricole / de formation / de composante de l'université

Je soussigné(e),		Mme		M.	
Prénom :		Nom :			
Directeur(trice) de l'établissement scolaire Précisez le nom complet de l'établissement et son numéro (RNE) :					
certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires		SIGNATURE DU/DE LA PRESIDENT(E) / DIRECTEUR(TRICE) <u>OBLIGATOIRE</u> APPOSER LE CACHET ICI ▲			
m'engage à mettre en place le projet ici détaillé dans le respect du cahier des charges de l'appel à projets 2018/2019					
m'engage, en cas d'avis favorable, à indiquer la mention « jumelages résidences d'artistes en éducation artistique, culturelle et numérique » avec l'ensemble des partenaires, conformément à la charte graphique disponible en ligne sur les sites de la DRAC.					
m'engage, en cas d'avis favorable, à informer les partenaires de l'avancée du projet.					
a fournir, le PV du conseil d'établissement validant le projet présenté					

(1) Le N° de SIRET est indispensable pour formuler une demande

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

2

Présentation de l'action

Personne responsable de l'action (partenaire artistique) :

Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Courriel :

Présentation de l'action :

Objectifs de l'action (synthèse en 6 lignes) :

A quel(s) besoin(s) répond-elle ?

Qui a identifié ces besoins (l'association, les usagers, etc.) ?

Description de l'action (synthèse en 6 lignes) :

Public bénéficiaire :

Nombre d'élèves directement impliqués dans l'action :	dont milieu prioritaire :
Nombre d'élèves en supplément du nombre d'élèves précité directement impliqués dans l'action périscolaire	de quelle manière ?
Nombre de jeunes touchés indirectement :	de quelle manière ?
Nombre autre public (familles, habitants, etc.) :	de quelle manière ?

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) - préciser le nom du territoire concerné :

Date de début de mise en œuvre :

Durée prévue (nombre de semaines ou mois) :

Calendrier prévisionnel :

Action(s) prévue(s)	Période(s) de réalisation(s) prévue(s)		
	Du (Mois)	Au (Mois)	(Année)

Volume horaire et nombre d'interventions artistiques :

2.1 Renseignements sur l'équipe concernée par ce partenariat

2.1.1 Enseignants / porteurs principaux (avec niveaux de classe) :

Autres enseignants/formateurs concernés (avec disciplines) :

2.1.2 Intervenants culturels et artistiques (Nom et rôle dans le projet) :

2.1.3 Intervenants de la commune dans le cadre d'un projet ayant un prolongement péri-éducatif

2.2 Projet pédagogique, artistique et culturel

Description conjointe du projet (problématique, contenu, méthode) :

POUR LE PARTENAIRE ARTISTIQUE :

Cocher le ou les domaines artistiques et culturels			
PATRIMOINE ET ARTS DE L'ESPACE		ARTS DU SPECTACLE VIVANT	
	Monuments historiques		Théâtre
	Archéologie		Musique
	Musées		Danse
	Architecture et urbanisme		Arts du cirque
	Arts des jardins et du paysage		Arts de la rue
	Arts du quotidien : design, métiers d'art...		Mime, marionnettes
ARTS DU SON ET DU VISUEL		ARTS DU LANGAGE	
	Arts plastiques : peinture, sculpture, dessin, photographie, illustration, bande dessinée, arts graphiques, arts sonores		Littérature écrite et orale : roman, nouvelle, conte, poésie, théâtre, essai...
	Arts numériques		Médias : presse écrite, radio et audiovisuelle
	Cinéma, audiovisuel, vidéo, cinéma d'animation		

Note d'intention synthétique :

Quelle sera la dimension numérique du projet ?

Restitutions : captations sonore ou vidéo, Web doc, applications smartphones, vidéos en ligne, installations interactives, prototype 3D... :

POUR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PARTENAIRE :

Quels sont les programmes d'enseignement mobilisés et les compétences travaillées ?

Quelles sont les modalités pédagogiques de mise en œuvre du projet ?

Comment ce projet mobilise l'ensemble de l'école/établissement et au-delà ? Comment s'inscrit-il dans le projet d'école/établissement et dans la mise en œuvre du PEAC de l'élève ?

POUR LA COMMUNE PARTENAIRE (pour le premier degré UNIQUEMENT) :

Quelles sont les modalités spécifiques mises en place durant le temps périscolaire ?

BUDGET Prévisionnel

Frais d'intervention artistique :	€
Rémunération d'artistes et professionnels de la culture :	€
Montant global :	€
Taux horaire (<i>Taux horaire indicatif : 50 € minimum</i>) :	€
Type de rémunération :	€
Frais de mission (déplacements / hébergement) :	€

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de

l'action subventionnée ?

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Tableau budgétaire

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Les structures soutenues au titre du fonctionnement par la DRAC de Normandie ou la Région Normandie ne peuvent pas bénéficier de subvention au titre de l'expertise et de suivi du projet. Pour les autres structures, cette VALORISATION ne pourra être prise en compte dans le calcul du total éligible que pour 10%.

CHARGES Montant		PRODUITS Montant	
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats de marchandises, prestations de services Achats matières et fournitures		70 – Vente de produits finis, Prestations de services	
Autres fournitures		74- Subventions	
61 - Services extérieurs Locations - Entretien et réparation - Assurance		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Documentation		Région(s) :	
62 -Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires) :		Département(s) :	
Publicité, publication - Déplacements, missions :		EPCI	
Services bancaires, autres		Intercommunalité(s) :	
63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération, :		Commune(s) :	
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64- Charges de personnel Rémunération des personnels :		Fonds européens :	
Charges sociales :		Autres établissements publics :	
Autres charges de personnel :		Aides privées	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

VALORISATION DES CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86- Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

La subvention demandée€ représente% du total des produits (montant attribué/total des produits) x 100.
Ne pas indiquer les centimes d'euros.

RIB À FOURNIR (OBLIGATOIRE)

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé au moment du paiement si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. Le bilan devra faire figurer la réalité des montants reçus.

Autorisation de publication

Je, soussigné(e) **Mme/ M. Nom et Prénom**, président/ directeur de **Nom du partenaire artistique**, agissant en qualité de représentant des auteurs / propriétaires des documents ci-après désignés :

1/ Déclare expressément être titulaire des droits d'exploitation, comprenant le droit de reproduction et le droit de représentation, sur ces documents (y compris les œuvres photographiques) et être habilité à les céder à autrui.

2/ Déclare également avoir communiqué ces mêmes documents (y compris les œuvres photographiques) aux partenaires soutenant le jumelage (DRAC de Normandie et Rectorats de l'Académie de Caen et de Rouen) lors de la constitution du dossier des jumelages résidences d'artistes en éducation artistique, culturelle et numérique.

3/ Déclare avoir recueilli l'autorisation des personnes apparaissant de manière reconnaissable sur les photographies transmises pour la publication des dites photographies

4/ Autorise, à titre gratuit et non exclusif, ces partenaires à :

* insérer ces documents ou parties de ces documents (y compris les œuvres photographiques) sur les sites internet des partenaires en vue de présenter et promouvoir le dispositif des jumelages résidences d'artistes en éducation artistique, culturelle et numérique

* communiquer ces documents ou partie de ces documents (y compris les œuvres photographiques) au public dans le cadre d'une diffusion presse et de la diffusion d'une publication papier ou électronique présentant le dispositif des jumelages résidences d'artistes en éducation artistique, culturelle et numérique

* reproduire les documents ci-dessus désignés (y compris les œuvres photographiques) sur tous supports numériques permettant leur insertion sur le site des partenaires ou dans une publication papier ou électronique pilotée par les partenaires en vue de présenter le dispositif des jumelages résidences d'artistes en éducation artistique, culturelle et numérique

Il est convenu que ces droits de reproduction et de représentation sont cédés gratuitement aux partenaires listés ici (DRAC de Normandie et Rectorats de l'Académie de Caen et de Rouen) pour une durée de 10 années à compter de la signature de la présente autorisation, pour un nombre illimité de diffusions et, dans la mesure où la publication est faite sur Internet, pour le monde entier.

Cette autorisation est strictement limitée aux utilisations de ces documents qui seront faites par les partenaires à l'occasion et pour les seuls besoins de la valorisation du dispositif des jumelages résidences d'artistes en éducation artistique, culturelle et numérique et la création de ressources partagées gratuites en éducation artistique et culturelle.

Fait à le

Signature